

1817 UNE ANNEE DE GRANDS TRAVAUX



L'époque troublée de la Révolution, les réquisitions pendant les guerres du Consulat et de l'Empire, les invasions de 1814 et de 1815 avaient laissé le patrimoine communal dans un grand état d'abandon, quant il n'avait pas été vendu comme le bâtiment curial.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 Mai 1817 fait la liste de ce qui doit être entrepris d'urgence :

- Réparer les chemins vicinaux qui sont en très mauvais état
- Réparer ou reconstruire l'église. Les travaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur sont considérables et d'une extrême urgence, plus personne n'ose monter au clocher
- Les murs du cimetière sont dégradés et pourris (*ndlr : il s'agit du cimetière à la place du monument aux morts actuel*)
- Tenter de racheter le presbytère vendu pendant la Révolution
- Réparer la maison commune : elle n'est composée que de deux chambres, dont l'une, avec la chambre à four, sert de logement à l'instituteur et l'autre à l'école. La construction d'une autre chambre, d'une écurie et d'une petite grange est absolument nécessaire.
- Il faudrait creuser deux citernes dans différents points du village afin de prévenir le manque d'eau et installer des conduites qui capteraient les eaux pluviales dans les deux grandes rues pour les alimenter.
- Faire réparer les puits communaux (en Chaugy et à la Raie) qui sont la principale ressource des habitants
- Faire construire un lavoir et un routoir à chanvre auprès de ces puits où il y a une petite source

Quant aux ressources pour réaliser ce vaste programme, il est prévu le produit de la vente de 32 ha de réserves de bois qui venaient d'être autorisées par une Ordonnance du Roi (2 Avril 1817)

Les tribulations de notre presbytère

Ce bâtiment avait été vendu pendant la révolution comme bien national à François ROUGET. Lorsque la liberté de culte fut rétablie par NAPOLEON, la Commune loua le presbytère pour loger le desservant.

Le 30 Janvier 1818, le Conseil Municipal prit une délibération demandant au Préfet l'autorisation de racheter le presbytère aux héritiers de François ROUGET. Le Préfet fit procéder à une enquête de Commodo et Incommodo à la suite de laquelle la Commune se rendit acquéreur de l'immeuble moyennant le prix de quatre mille Francs.

Ce bâtiment sera depuis cette date affecté au desservant du culte, puis loué à usage d'habitation lorsque le curé sera affecté à plusieurs paroisses. Le dernier locataire en sera la Famille CANEAU dans les années 1975.

Puis ce bâtiment en très mauvais état, sera amputé d'une partie de ses locaux pour y installer une bibliothèque, un foyer des jeunes et les annexes d'une salle des fêtes, qui elle, sera bâtie dans le jardin.

Comme pour tout bâtiment public (celui-ci est mis à disposition de la jeunesse du village), la Commission Départementale de Sécurité, à la suite d'une visite périodique au cours de l'année 2003, n'autorise plus son ouverture au public. Le Conseil Municipal décide en 2005 de réhabiliter ce bâtiment par des travaux conséquents pour rendre sa réouverture possible dans des conditions optimales de sécurité.

A l'usage, un désintérêt certain se manifeste de la part de la jeunesse pour ce bâtiment. Le Conseil Municipal décide en sa séance du 19/11/2010 d'y créer deux logements locatifs et de transférer la bibliothèque dans un autre bâtiment, dit « la laiterie », au centre du village